

Juillet 2018 – Cas du mois

Opinions contradictoires – Obligations professionnelles pour les rapports d'ergothérapeutes

Contexte

Austin est ergothérapeute et travaille comme entrepreneur indépendant pour Prompt Rehab. La majorité des acheminements de Prompt Rehab proviennent de la compagnie d'assurance GOHOME. Austin doit effectuer une évaluation des besoins en soins auxiliaires pour Veronika, qui a été victime d'un accident de voiture il y a six mois et qui vit dans une collectivité éloignée du Nord. Austin termine son évaluation et son rapport en recommandant des modifications à domicile et 20 heures de soins auxiliaires pour Veronika. Austin présente son rapport à Prompt Rehab, qui l'envoie à la compagnie d'assurance GOHOME.

Après la présentation de son rapport, Austin reçoit un courriel qui demande une téléconférence avec Prompt Rehab et l'évaluateur de la compagnie d'assurance GOHOME. Pendant la téléconférence, l'évaluateur remet en question la recommandation de 20 heures de soins auxiliaires et des modifications à domicile. Prompt Rehab et l'évaluateur demandent à Austin de réduire le nombre recommandé d'heures de soins auxiliaires puisqu'il serait difficile de trouver des services dans la collectivité éloignée où vit Veronika. Prompt Rehab insiste auprès d'Austin pour qu'il revoie et modifie son rapport écrit, car ils sont préoccupés par le maintien de leur relation de travail avec la compagnie d'assurance. Que devrait faire Austin?

Considérations

- Austin passe en revue les ressources pertinentes du site Web de l'Ordre, soit les Normes sur les évaluations par des ergothérapeutes, les Normes de tenue des dossiers, les Lignes directrices – Collaborer avec des tiers payeurs, le Code de déontologie et La prise de décision réfléchi dans la pratique de l'ergothérapie.
- Austin fait référence aux Normes sur les évaluations par des ergothérapeutes et note que les ergothérapeutes doivent consigner les évaluations terminées, les résultats obtenus ainsi que les conclusions tirées, et documenter toute opinion professionnelle concernant le statut du

client. Austin examine le rapport qu'il a présenté pour s'assurer que l'information est exacte. Il détermine que le rapport fournit une évaluation objective, impartiale et sans jugement.

- Austin passe en revue les Normes de tenue des dossiers, qui stipulent que toute modification apportée à un rapport après sa distribution doit être effectuée au moyen d'un addenda et qu'une explication du changement doit être envoyée à tous les destinataires du document original.
- Comme Austin est un entrepreneur indépendant, il communique avec un collègue pour obtenir de l'aide, déterminer si ses recommandations sont raisonnables et se faire une idée de la façon d'aborder la situation. Austin prend soin de ne pas fournir de renseignements personnels sur la santé ni de détails précis sur le client ou d'autres intervenants.
- Austin envisage la position et les points de vue de Prompt Rehab et de la compagnie d'assurance GOHOME, ainsi que ses propres responsabilités en tant que membre d'une profession de la santé réglementée.

Résultat

- Après avoir examiné le processus de prise de décision réfléchi dans la pratique de l'ergothérapie et avoir discuté avec son collègue, Austin décide que la meilleure option consiste à engager un dialogue avec Prompt Rehab et l'évaluateur de la compagnie d'assurance GOHOME pour clarifier ses recommandations et répondre à toute question en suspens au sujet de l'évaluation et des résultats.
- Austin juge que son rapport comprend les méthodes d'évaluation qu'il a utilisées et les résultats. Austin explique à Prompt Rehab et à l'évaluateur que ses opinions professionnelles sont fondées sur des observations par des témoins des capacités du client et que les recommandations sont fondées sur les besoins en soins auxiliaires du client pour assurer sa sécurité.
- Austin est convaincu que son rapport reflète son jugement professionnel indépendant et sa justification clinique et que les recommandations sont clairement formulées dans le cadre de l'ergothérapie. Austin décide que le rapport ne devrait pas être modifié.

Discussion

- Les ergothérapeutes sont responsables de leurs recommandations concernant les soins aux clients.
- Les ergothérapeutes doivent être prêts à répondre aux questions concernant les résultats de l'évaluation et à fournir une justification clinique fondée sur des données probantes pour leurs opinions et recommandations professionnelles.
- Le processus de prise de décision réfléchi dans la pratique de l'ergothérapie peut aider les ergothérapeutes à gérer les situations où les demandes ne correspondent pas aux obligations professionnelles et ne reflètent pas une pratique sécuritaire et éthique.
- Les ergothérapeutes doivent demeurer objectifs et impartiaux lorsqu'ils fournissent des services d'ergothérapie et veiller à ce que la documentation des résultats et des recommandations de

l'évaluation reflète leur jugement professionnel indépendant, soit éclairée par des données probantes, et précise clairement les besoins du client.

Surveillez pour la partie 2 de ce cas où Austin se sert du processus de prise de décision réfléchi dans la pratique de l'ergothérapie pour en arriver à une décision.

Références

- Code de déontologie
- Lignes directrices – Collaborer avec des tiers payeurs
- Normes sur les évaluations par des ergothérapeutes
- Normes de tenue des dossiers
- La prise de décision réfléchi dans la pratique de l'ergothérapie

Pour plus d'information

Pour toute question sur ce cas ou pour suggérer des sujets pour des cas futurs, communiquez avec le Service de ressources sur l'exercice de la profession au 1 800 890-6570/416 214-1177, poste 240, ou practice@coto.org.

Vous voulez lire d'autres cas? [Inscrivez-vous](#) et recevez les cas lorsqu'ils sont publiés.